

# Mise en place des normes IPSAS, l'expérience de l'Etat de Genève

Présentation de l'inspection cantonale des  
finances de Genève

Séminaire international EURORAI  
à BAD-HOMBURG

# Acteurs de la normalisation des comptes publics en Suisse.

- Conférence suisse des directeurs des finances
- Groupe MCH2 qui a mis en place le nouveau manuel comptable pour le secteur public
- Le Conseil suisse de présentation des comptes publics qui a pour but:
  - de mettre à jour et de préciser le manuel de comptabilité publique MCH2
  - de se positionner au nom de la CH sur les projets de nouvelles normes IPSAS
- Centre de compétences IPSAS à Genève qui a eu pour but la mise en place des normes pour le secteur public genevois.



# Le projet genevois d'application des normes IPSAS

- Première application pour les comptes 2008 avec les dérogations suivantes:
  - Caisses de pension
  - Parties liées
  - Consolidation
- Consolidation pour les comptes 2010

# Les nouveautés

- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau de variation des capitaux propres y compris des fonds affectés
- Annexes détaillées et explications
  
- => Très grande amélioration de la précision des informations financières et de leur clarté.

# Les nouveautés dans les comptes

		Bilan au 31.12.2007 retraité IPSAS	Bilan au 31.12.2007 avant IPSAS	
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF COURANT</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie	241.6	211.9	
	Créances fiscales	2'714.4	2'045.8	
	Autres créances à court terme	749.6	1'039.8	
	Placements financiers à court terme	6.8	416.1	
	Instruments dérivés actifs	39.1	-	
	Actifs transitoires	263.4	9'370.4	
	Stocks	11.0	-	
	<b>Actif courant</b>	<b>4'025.8</b>	<b>13'083.9</b>	
	<b>ACTIF NON COURANT</b>	Prêts et créances à long terme	406.4	-
		Placements financiers à long terme	321.7	-
Immobilisations corporelles		11'335.2	4'446.3	
Immobilisations incorporelles		0.3	-	
Prêts du patrimoine administratif		64.5	180.8	
Créances de location-financement		1'863.4	-	
Participations du patrimoine administratif		783.5	977.9	
Subv. d'investissement accordées		370.9	458.0	
<b>Actif non courant</b>		<b>15'146.0</b>	<b>6'063.0</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>19'171.8</b>	<b>19'146.9</b>	

		Bilan au 31.12.2007 retraité IPSAS	Bilan au 31.12.2007 avant IPSAS	
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF COURANT</b>	Fournisseurs et autres créanciers	212.9	628.4	
	Autres engagements courants	3'096.4	10'367.9	
	Passifs transitoires	396.6	391.0	
	Instruments dérivés passifs	91.3	-	
	Emprunts à court terme	719.9	719.9	
	Part à court terme des emprunts à long terme	1'523.3	-	
	<b>Passifs courants</b>	<b>6'040.5</b>	<b>12'107.2</b>	
	<b>PASSIF NON COURANT</b>	Emprunts à moyen et long terme	9'962.0	11'537.0
		Provisions pour risques et charges	846.4	1'330.6
Fonds alloués par des tiers avec conditions		38.3	100.3	
<b>Passifs non courants</b>		<b>10'846.8</b>	<b>12'967.8</b>	
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>16'887.3</b>	<b>25'075.1</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres affectés	230.4	120.2	
	Réserve conjoncturelle	495.7	495.7	
	Réserve de réévaluation	171.2	-	
	Fonds propres reportés	1'387.2	-6'544.1	
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>2'284.6</b>	<b>-5'928.1</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19'171.8</b>	<b>19'146.9</b>		



# Les nouveautés dans les comptes

		Compte 2007 retraité IPSAS	Compte 2007 avant IPSAS	
REVENUS	Impôts	5'970.9	5'569.2	
	Amendes, patentes et concessions	67.1	12.7	
	Revenus des biens du patrimoine administratif	365.1	315.7	
	Revenus provenant de contreprestations	404.9	392.2	
	Subventions, dédommagements et transferts	400.0	364.2	
	Utilisation et dissolution de provision	271.4	360.4	
	Produits différés de subventions d'investissement	0.5	-	
	Autres revenus	10.1	323.4	
	Revenus Fondation de valorisation	203.5	203.5	
	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>a</b>	<b>7'693.6</b>	<b>7'541.2</b>
CHARGES	Charges de personnel	1'942.9	1'925.2	
	Dépenses générales	416.4	419.5	
	Subventions accordées	3'266.7	3'262.6	
	Charges de dédommagements et de transferts	338.7	208.4	
	Amortissements du patrimoine administratif	336.5	281.8	
	Constitution de provisions	397.6	317.6	
	Autres charges	130.1	86.7	
	Charges Fondation de valorisation	60.5	60.5	
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>b</b>	<b>6'889.4</b>	<b>6'562.2</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>c=a-b</b>	<b>804.2</b>	<b>978.9</b>
	Revenus financiers	d	170.3	170.3
	Charges financières	e	381.9	363.1
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>f=c+d-e</b>	<b>592.6</b>	<b>786.1</b>



# Quelques exemples d'application



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

20 mai 2011  
Inspection cantonale des finances

# Comptabilisation des subventions non monétaires

- Découlent de la mise à disposition gratuite, ou à des conditions préférentielles, de prestations, locaux, terrains, moyens matériels, financiers (dotations, prêts, cautionnements) ou humains.
- Le montant correspond à la différence entre le montant facturé par l'Etat (montant nul ou préférentiel) et le montant qui aurait été normalement demandé pour la prestation ou l'objet fourni.
- Subventions qui n'apparaissent pas dans les comptes des établissements ni dans les comptes de l'Etat.
- Etat financiers ne sont pas complets.
- Ne fait pas ressortir le montant total des aides, des subventions de l'Etat.



# Comptabilisation des subventions non monétaires

Travail effectué en respect de la norme IPSAS 23:

- Inventaire des subventions en nature.
- Valorisation du montant de la subventions tacite (par exemple : loyer) en comparant avec les prix du marché pour le même type de locaux.
- Comptabilisation en produit dans les comptes de l'entité subventionnée et en charge de subvention dans les comptes de l'Etat.
- Comptabilisation en charge dans les comptes de l'entité subventionnée du coût de la mise à disposition gratuite (charges de location) et en produit dans les comptes de l'Etat le revenu y relatif (revenus de location).

# Produits des impôts

- Respect du principe d'échéance : L'année sur laquelle est comptabilisé le produit doit correspondre à l'année d'assujettissement du contribuable.
- Comptabilisation d'un produit (estimation) avant d'avoir effectué la taxation.
- Une estimation n'est par définition pas précise => des ajustements doivent être comptabilisés lors des années postérieures.
- Il existe un risque que les critères utilisés pour les estimations soient changés en fonction du résultat que l'on voudrait faire apparaître dans les comptes (à noter toutefois que le réviseur des comptes contrôle chaque année la fiabilité de ces estimations et leur comptabilisation et fait rapport sur les éventuels problèmes).



# Les immobilisations corporelles

- Nouvel inventaire des immobilisations (> 3000 immeubles).
- Réévaluation des actifs de plus de 7 milliards avec impact sur les fonds propres.
- Détermination de la valeur des immobilisations au coût historique reconstitué (valeur de remplacement nette)
- Valorisation au coût pour la plupart des actifs
- Valorisation à la valeur de rendement pour les biens destinés à la revente (terrains principalement).

# Engagements envers les caisses de pension

- Exigences IPSAS 25 - IAS 19 de comptabiliser les découverts des caisses de pension au passif de la collectivité publique
- Selon la loi CH, pas d'obligation actuelle pour les collectivités publiques
  - Système LPP CH pour les collectivités publiques basé sur un mode répartition/capitalisation
  - Système confirmé par les chambres fédérales en 2010
  - Méthode des experts (80% de couverture dans 40 ans)
- Pas de comptabilisation au passif du montant du découvert
- Présentation du découvert de la caisse de pension en annexe des comptes

# Conclusion

L'application des normes IPSAS à Genève a permis :

- Une plus grande fiabilité des comptes
  - Exhaustivité
  - Neutralité
- Une meilleure compréhension (annexes)
- Une diffusion de l'information plus rapide
- Une véritable comparaison avec le budget
- Une meilleure analyse de la performance

MERCI DE VOTRE ATTENTION



QUESTIONS ?



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

20 mai 2011

Inspection cantonale des finances